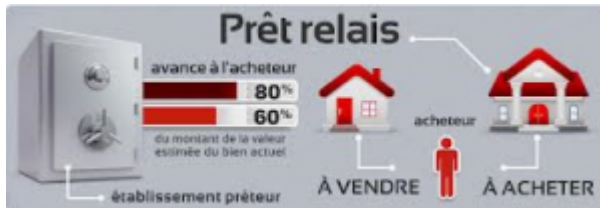


Le crédit-relais ou prêt relais



Le prêt relais est **un crédit** transitoire, pour une durée courte de quelques semaines ou moyenne de quelques mois, sans excéder 2 ans. Il finance l'achat d'un bien immobilier logement par une vente correspondante non encore finalisée.

Le prêt-relais est une avance partielle de l'organisme financier sur le montant de la vente future .

Il y a deux sortes de prêt relais. Le « **sec** », & l'« **adossé** », couplé avec le crédit principal. Le sec : on rembourse des mensualités, = les intérêts, et on solde le capital en une mensualité, avec le montant de la vente.

L'adossé est couplé au crédit principal : pendant la durée du remboursement, les mensualités sont les mêmes, les divers frais sont « étalés », lissés.

Si le bien en vente se vend pas rapidement, il faut demander **la prolongation de la durée du prêt-relais**.

Prêt relais : quel montant ?

Le montant d'un prêt relais se calcule en fonction de la valeur de votre résidence actuelle . Il faut donc le faire estimer à sa juste valeur Les banque accordent de 50 à 80% de la valeur, en fonction du dossier.

Vous n'êtes pas obligé de prendre un prêt relais. En effet la **souscription du prêt relais peut être évitée** si vous demandez un délai plus grand pour la

signature de l'acte définitif.

C'est-à-dire qu'au lieu de devenir propriétaire de votre nouvelle maison sous trois mois, vous le serez que dans six ou neuf mois. Un laps de temps plus long qui peut vous permettre de vendre votre logement . Et donc de vous soustraire au prêt relais! A vous de savoir négocier avec l'acheteur;

source : pap & wikipedia